

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le **12 JUIL, 2018**

ID : 056-215600834-20180628-D20180620-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

**CONVENTION DE FINANCEMENT, DE REALISATION ET DE RENOVATION DU
RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - AVENUE SALVADOR ALLENDE**

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.06.020

CONVENTION DE FINANCEMENT, DE REALISATION ET DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - AVENUE SALVADOR ALLENDE

Rapporteur : Loïc RABIN

Dans le cadre des travaux de sécurisation de lotissement hors agglomération, les Conseils Municipaux du 30 mars 2017 et du 28 septembre 2017 ont approuvé le programme de réalisation de la continuité de l'éclairage public entre le giratoire du Quimpéro et la rue Rol Tanguy sur la RD 724, avenue Salvador Allende.

A cette occasion, le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (Morbihan Energies) qui dispose de la compétence éclairage public a été retenu pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du développement et du renouvellement des installations.

Il a également été convenu, par le biais des conventions, le préfinancement des travaux par ses soins et une participation de la collectivité à hauteur de :

- ❖ Pour le réseau d'éclairage public de 25 740 € TTC pour un coût total travaux de 34 320 € TTC (préfinancement des travaux, et contribution financière de Morbihan Energies de 8 580 €).

En cours d'études le projet a évolué pour diverses raisons : avis du Conseil Départemental du Morbihan, volonté de réduire la vitesse, meilleure sécurisation de ce carrefour.

Cette évolution du projet a pour conséquence technique et financière de rajouter un point lumineux supplémentaire occasionnant une plus-value de 7 680 € TTC. Dans ces conditions, il est proposé que le SDEM prenne à sa charge une contribution à hauteur de 1 920 € TTC, le reliquat à régler, à savoir 5 760 € TTC restant à la charge de la Commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu les délibérations des Conseils Municipaux du 30 mars 2017 et du 28 septembre 2017,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 4 juin 2018,

Vu l'avis favorable de la Commission « Ville au Quotidien et au Futur » du 13 juin 2018,

Vu la convention jointe en annexe,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** cette convention de financement à intervenir entre la Ville et le SDEM,
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention relative à cette affaire, ainsi que tout nouveau document s'y rapportant,
- ➔ **DIT** que cette dépense sera inscrite au Budget au compte 611-814-2315.

Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le **12 JUL. 2018**
ID : 056-215600834-20180628-D201806020-DE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

 
*André HARTEREAU